

Dépôt d'une demande d'enregistrement en tant qu'infirmière/infirmier APN-CH

1. Condition préalable

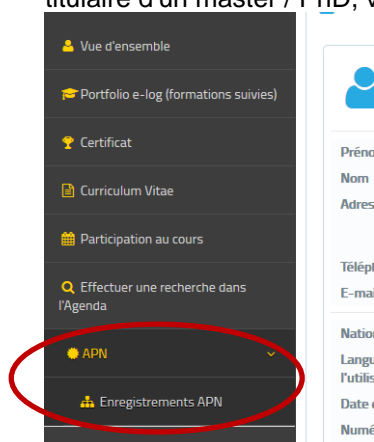
Pour déposer une demande d'enregistrement comme Infirmière/infirmier de pratique avancée APN-CH vous devez:

- être inscrit-e en tant que professionnel-le de la santé sur e-log.ch
- sélectionner comme profession **infirmier spécialisé avec une maîtrise / un doctorat** ou un **infirmier spécialisé avec une maîtrise / un DNP dans le domaine professionnel**.

Si vous n'avez pas encore un profil d'utilisateur sur e-log, vous pouvez vous inscrire [ici](#).

2. Onglet APN

Une fois que votre profil e-log a été créé et que vous êtes enregistré-e en tant qu'infirmière/infirmier titulaire d'un master / PhD, vous trouverez l'onglet **APN** dans la barre sur le côté gauche.

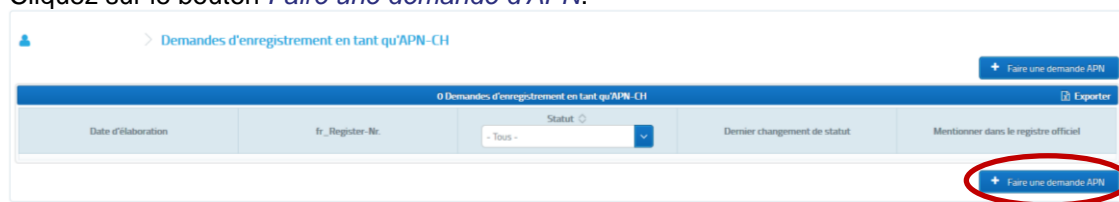


Note: L'onglet APN n'apparaît que si vous êtes inscrit en tant qu'infirmière / infirmier titulaire d'un master / DNP.

Cliquez sur l'onglet pour accéder à l'entrée de la demande.

3. Créer une demande d'enregistrement

Cliquez sur le bouton *Faire une demande d'APN*.



Une fenêtre apparaît dans laquelle vous devez accepter de payer les frais de la demande. Vous trouverez de plus amples informations sur les coûts dans le règlement des frais APN-CH.

Note: Les frais seront facturés même si la demande est rejetée..

3.1. Information générales

Vous remplissez ici vos données personnelles. Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Si vous cochez "*Mentionner dans le registre officiel*" vous serez apparent dans le registre sur le site web de APN-CH.

Données supplémentaires

Mentionner dans le registre officiel

Profession *
 • Infirmière/infirmier dipl. avec un master / PhD en sciences infirmières

Domaines d'activité *
 • Soins de réadaptation

Cliquez Continuer pour

3.2. Documents

Cliquez sur +, pour télécharger le document concerné. Veuillez-vous assurer de télécharger tous les documents mentionnés.

Données générales Documents Activités professionnelles en tant qu' APN Déposer la demande

Documents

Vous devez télécharger les documents suivants:

- diplôme en soins infirmiers
- s'il s'agit d'un diplôme en soins infirmiers délivré à l'étranger: la reconnaissance du diplôme en soins infirmiers par la CRS,
- master en sciences infirmières
- le plan des modules de la filière d'études MSCh (aperçu des modules, contenu des modules, y compris le nombre d'ECTS des différents modules)
- formulaire "Pratique supervisée" dûment rempli (attestation d'au moins 50 heures de pratique supervisée)

Si vous avez suivi une filière d'études MSCh, sans option APN, veuillez télécharger les documents supplémentaires suivants:
 attestation de modules de pratique clinique avancée (par ex. évaluation clinique ; interventions cliniques itératives d'au moins 15 ECTS). Sélectionnez le type de document "Autre" et indiquez dans le champ "Description" à quel module de pratique clinique a été téléchargé.

Description	Type de document	Document
	- Vide - - Vide - Diplôme en soins infirmiers Reconnaissance du diplôme en soins infirmiers par la CRS Master en sciences infirmières Plan des modules de la filière d'études MSCh / MNS Pratique sous supervision Autres	+ Ajouter un document

Retour Annuler Enregistrer Continuer

Le formulaire de pratique sous supervision doit être rempli et téléchargé avec le nom et la date. Le modèle est disponible sur le site www.apn-ch.ch sous la rubrique "Downloads".

Note: N'oubliez pas d'indiquer les coordonnées de vos superviseurs.

3.3. Activité de pratique avancée

Dans cette étape, vous entrez votre activité actuelle en tant qu'infirmier ou infirmière de pratique avancée. Vous aurez besoin d'une confirmation d'emploi en cours de validité avec le détail du pourcentage de l'emploi ainsi qu'une description de poste qui explique l'activité clinique plus en détail.

3.4. Soumission de la demande

Lorsque la demande est complète, vous pouvez la soumettre. Avant d'être soumise, la demande enregistrée peut encore être ajustée, après quoi il n'est plus possible de procéder à des ajustements.

Vous serez informé-e par e-mail dès que le comité d'experts aura pris une décision concernant votre enregistrement en tant qu'infirmière / infirmier de pratique avancée APN-CH.

Votre enregistrement en tant qu'infirmier de pratique avancée / infirmière de pratique avancée APN-CH doit être renouvelée après 5 ans. Pour être réenregistré-e, vous devez prouver que vous avez suivi une formation continue. Par conséquent, veuillez documenter toutes vos activités de formation continue dans le portfolio sur e-log.

Note: L'utilisation du portfolio sur e-log est gratuite uniquement pour les membres des associations professionnelles participantes de e-log. **Si vous n'êtes pas membre d'une de ces associations, vous payez 60 CHF par an pour l'utilisation de toutes les fonctionnalités de e-log.** Cela correspond à la version complète de e-log. Une facture vous sera envoyée séparément par les exploitants d'e-log.